



# SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL SST



<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intervenir immédiatement et efficacement en cas d'accident.</li><li>• Promouvoir la prévention des risques professionnels dans la limite de son champ de compétence, son autonomie et le respect de l'organisation de l'entreprise et des processus fixés en matière de prévention.</li></ul>
<b>PUBLIC</b>	Tout salarié de l'entreprise.
<b>DURÉE</b>	14 heures (2 jours).
<b>NB PARTICIPANTS</b>	4 à 10 participants maximum obligatoirement présents.
<b>PROGRAMME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Situer le cadre juridique de son intervention.</li><li>• Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.</li><li>• Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.</li><li>• Réaliser une protection adaptée.</li><li>• Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.</li><li>• Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.</li><li>• Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).</li><li>• Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ la victime saigne abondamment,</li><li>➢ la victime s'étouffe,</li><li>➢ la victime se plaint d'un malaise,</li><li>➢ la victime se plaint d'une brûlure,</li><li>➢ la victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements,</li><li>➢ la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,</li><li>➢ la victime ne répond pas mais respire,</li><li>➢ la victime ne répond pas et ne respire pas.</li></ul></li></ul>
<b>INTERVENANT</b>	Formateur SST.
<b>VALIDATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La carte de sauveteur secouriste du travail sera délivrée au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur (selon les critères d'évaluation de l'INRS).</li><li>• Le premier maintien et actualisation des compétences (MAC) après la formation initiale devra être réalisé dans un délai maximum de 24 mois.</li></ul>
<b>TARIFS</b>	Intra-entreprise ..... 1200 € TTC / groupe Inter-entreprises ..... 240 € TTC / personne